



Mémoire

Pour un appui du Québec qui enrichit l'accès des minorités linguistiques à une éducation postsecondaire en français

présenté au Ministre de la Justice et responsable de la Langue française et à la Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne au sujet du projet de loi 96 du gouvernement du Québec

23 août 2021

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») soumet un mémoire au Ministre de la Justice et responsable de la langue française et à la Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne en suivi au dépôt du projet de loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* par le gouvernement du Québec le 13 mai 2021.

[2] Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Sa loi constitutive lui confie la mission suivante depuis 1964:

- (a) conserver les souvenirs des premiers habitants, missionnaires, commerçants de fourrures, explorateurs et colons d'origine française de l'Alberta ;
- (b) promouvoir le bien-être intellectuel, moral, social et matériel des Canadiens d'origine française en Alberta ;
- (c) promouvoir l'étude de la langue française et la formation de groupes d'éducation des adultes ;
- (d) parrainer des programmes radiophoniques en français ;
- (e) promouvoir la bonne volonté, l'harmonie et la coopération entre ses membres ;
- (f) promouvoir une meilleure compréhension parmi les Canadiens

- (a) to rescue from oblivion the memories of the early inhabitants, missionaries, fur traders, explorers and settlers in Alberta of French origin
- (b) to promote the intellectual, moral, social and material welfare of the Canadians of French origin in Alberta,
- (c) to promote the study of the French language and the formation of adult education groups,
- (d) to sponsor radio programmes in French,
- (e) to promote goodwill, harmony and cooperation among its members,

d'origines raciales différentes dans la province. [Traduction officielle]

(f) to promote better understanding among Canadians of different racial origin in the Province¹.

[3] L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Elle était au cœur des grands développements jurisprudentiels relatifs au statut du français : *Mercure*², *Mahé*³ et *Caron*⁴.

[4] Certes l'ACFA a été interpellée par le projet de loi 96 puisque plusieurs mesures proposées auront indéniablement des répercussions sur la francophonie canadienne, dont la francophonie albertaine, et particulièrement une mesure concernant l'accès à l'éducation postsecondaire au Québec pour les francophones des autres provinces (article 29.6).

[5] L'article 29.6 se lit comme suit : « Toute personne qui est domiciliée au Canada et qui n'est pas un résident du Québec a droit, lorsqu'elle suit, dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire francophone visé à l'article 88.0.1, un programme d'études donné en français qui n'est pas offert dans la province ou le territoire où elle est domiciliée, d'acquitter les mêmes droits de scolarité qu'un résident du Québec pourvu que, selon l'établissement, elle ait au moment de son admission une connaissance suffisante du français lui permettant de suivre avec succès ce programme. »

[6] Bien que l'ACFA comprend que la mesure proposée à l'article 29.6 puisse partir d'une volonté sincère d'améliorer l'accès aux programmes postsecondaires de langue française au Canada, cette mesure a le potentiel de fragiliser les institutions postsecondaires de langue française hors Québec, dont plusieurs se trouvent déjà en situation précaire.

[7] Dans ce mémoire, l'ACFA présente trois éléments, soit :

- a) un **portrait démographique** de la francophonie albertaine ;
- b) trois **défis** que la mise en place de l'article 29.6 du projet de loi 96 pourrait occasionner en Alberta ;
- c) une proposition de cinq **stratégies gagnantes** pour améliorer l'accès aux programmes postsecondaires de langue française à l'extérieur du Québec.

Portrait démographique de la francophonie albertaine

[8] Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, soit à plus de 200 ans.

¹ An Act to Incorporate l'Association canadienne française de l'Alberta, [SA 1964, c 107](#).

² *R c Mercure*, [\[1988\] 1 RCS 234](#) (concernant le bilinguisme judiciaire et statutaire).

³ *Mahé c Alberta*, [\[1990\] 1 RCS 342](#) (concernant le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, notamment le droit de gestion et de contrôle de celle-ci).

⁴ *Caron c Alberta*, [2015 CSC 56](#) (concernant le bilinguisme judiciaire et statutaire).

[9] Selon les données du recensement de 2016, environ 418 000 Albertains (10,5%) ont des origines françaises ou canadiennes-françaises.⁵ 88 220 Albertains (2,2%) ont le français comme langue maternelle et 268 605 Albertains (6,7%) affirment avoir une connaissance du français.⁶

[10] Parmi les Albertains ayant le français comme langue maternelle, 25% d'entre eux sont nés en Alberta, alors que 50% proviennent d'ailleurs au Canada et 24% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique.⁷

[11] L'Alberta est la province avec la plus forte croissance de francophones au pays. Le nombre d'Albertains ayant le français comme langue maternelle a augmenté de 31,4% sur une période de 15 ans (2001-2016)⁸ et de plus de 50% depuis 1991.⁹ Quant au niveau de bilinguisme français-anglais, ce dernier a augmenté de 30,5% entre 2001 et 2016.¹⁰

[12] L'Alberta possède la quatrième plus grande population francophone au Canada, après le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, et est la province qui connaîtra la plus forte croissance du français d'ici 2036.¹¹

[13] Des facteurs tels que l'immigration, la migration interprovinciale et l'augmentation des programmes d'éducation français langue première et d'immersion française ont contribué à cette croissance du fait français en Alberta.¹²

Défis

[14] Si le projet de loi 96 est adopté tel quel, l'ACFA entrevoit trois problématiques majeures : (1) un exode de cerveaux qui nuirait à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, dont la nôtre, (2) une exacerbation des défis financiers des institutions postsecondaires francophones à l'extérieur du Québec et (3)

⁵ Gouvernement de l'Alberta. 2021. *Le patrimoine francophone en Alberta*. <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

⁶ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW>

⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*. <https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

⁸ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

⁹ Statistique Canada. *Série « Perspective géographique », Recensement de 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?LANG=Fra&GK=PR&GC=48&TOPIC=5>

¹⁰ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

¹¹ Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/56f40d9c-6354-4c34-8d53-df3748dcb1c5/resource/457d1381-3523-46af-9dd1-17e8c6050cb6/download/french-policy-francais.pdf>

¹² Kadjou, Danielle. « Les francophones augmentent plus vite en Alberta qu'ailleurs au Canada. » *Radio-Canada*, 11 décembre 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1427525/francophonie-alberta-francais-canada>.

un risque de déresponsabilisation des provinces à majorité anglophone envers l'éducation postsecondaire de langue française.¹³

[15] Premièrement, seulement une vingtaine d'établissements postsecondaires offrent des programmes de langue française à l'extérieur du Québec. Le Campus Saint-Jean (CSJ) est la seule institution de langue française en Alberta et à l'ouest du Manitoba. Fondé en 1908, le CSJ est devenu une faculté de l'Université de l'Alberta en 1976, suite à une entente signée entre la province de l'Alberta, l'Université de l'Alberta, le gouvernement fédéral et les pères Oblats.

[16] Le CSJ accueille annuellement environ 1000 étudiants et étudiantes (une augmentation de plus de 40% depuis 2014) provenant de l'Alberta, de l'Ouest canadien et du Nord et de l'étranger. Ils sont inscrits dans ses 13 programmes de niveau collégial, baccalauréat et maîtrise.

[17] Le CSJ est fondamental à la vitalité de la francophonie albertaine. L'institution assure la formation de personnel bilingue qualifié dans l'Ouest canadien et des leaders de la francophonie albertaine, ainsi que le succès de l'immigration francophone dans la province.

[18] Le CSJ est également un lieu immersif en français permettant aux étudiants et aux étudiantes, en provenance des écoles francophones mais aussi des programmes d'immersion française, d'améliorer leurs compétences sociolinguistiques en français et de développer leur connexion à la francophonie albertaine.

[19] Lorsque les étudiants et les étudiantes albertaines d'expression française choisissent d'aller étudier ailleurs qu'au CSJ et qu'ils n'ont aucun incitatif pour revenir s'installer en Alberta à la suite de leurs études, on assiste alors à un exode de cerveaux. Il devient donc difficile pour la francophonie albertaine d'avoir accès à du personnel qualifié nécessaire pour améliorer l'offre de services en français en Alberta et d'augmenter sa démographie. Un accès à des services en français et la démographie sont des facteurs nécessaires pour assurer la vitalité d'une communauté en situation minoritaire et contrer son assimilation au groupe majoritaire.¹⁴

[20] Deuxièmement, en ce qui concerne les défis financiers des institutions postsecondaires francophones à l'extérieur du Québec, le CSJ se trouve déjà dans une situation précaire.

[21] L'institution souffre d'un sous-financement opérationnel et structurel chronique depuis de nombreuses années, alors que le CSJ ne reçoit des subventions provinciales que pour 70 % de ses étudiants à temps plein.

¹³ Murat, Philippe. « Le projet de loi 96 pourrait nuire à la croissance des universités hors Québec. » *ONFR+*, 19 mai 2021. <https://onfr.tfo.org/le-projet-de-loi-96-pourrait-nuire-a-la-croissance-des-universites-hors-quebec/>; Plourde, Francis. « L'offre alléchante du Québec aux étudiants des autres provinces. »

¹⁴ Giles, H., R.Y. Bourhis, et D.M. Taylor. 1977. « Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations. » Dans *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, sous la direction de H. Giles. Londres: Academic Press.

[22] Les défis financiers du CSJ furent exacerbés par plusieurs restrictions budgétaires additionnelles en éducation postsecondaire en Alberta, depuis décembre 2019.

[23] Pour l'année scolaire 2020-2021, le CSJ a été obligé de couper près de 20% de ses cours pour répondre aux nouvelles restrictions budgétaires.

[24] Cette situation a provoqué un manque de personnel académique qui a un impact sur les étudiants qui doivent parfois avoir un parcours scolaire plus long que la normale (5 ans au lieu de 4 ans) pour suivre tous les cours nécessaires à l'obtention de leur diplôme en français.¹⁵ Par ailleurs, de nombreux étudiants sont maintenant incapables de terminer leur parcours scolaire en français et doivent se tourner vers l'offre de cours en anglais de l'Université de l'Alberta.

[25] S'il est adopté, le projet de loi 96 aura des répercussions considérables dans les provinces de l'Ouest canadien puisqu'on y retrouve qu'un petit nombre de programmes postsecondaires offerts en français comparativement à l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, où il y a des établissements bilingues ou entièrement francophones.¹⁶

[26] Par exemple, des étudiants et des étudiantes de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et/ou des Territoires pourraient choisir d'aller étudier au Québec en raison des coûts réduits au lieu de choisir le CSJ. La perte de ces étudiants aurait des effets néfastes sur les finances de l'institution et aggraverait la situation précaire.

[27] En effet, cela ne prendrait que quelques étudiants qui prennent la décision d'aller étudier au Québec pour avoir un impact négatif. Comme l'explique le recteur de l'Université de Moncton, « une centaine d'étudiants peut faire la différence entre une vitalité financière, versus un défi financier » dans les petites institutions postsecondaires au sein de la francophonie hors Québec.¹⁷

[28] Troisièmement, la francophonie albertaine fait face à une hostilité du gouvernement provincial qui refuse continuellement d'accorder un financement adéquat au CSJ.

[29] Par exemple, le gouvernement de l'Alberta a refusé à répétition de répondre aux besoins en infrastructure du CSJ et n'a fourni aucune contribution provinciale équivalente aux fonds fédéraux offerts pour des projets d'infrastructures au CSJ depuis de nombreuses années, malgré les besoins criants. Notons que la plus récente construction au CSJ fêtera bientôt ses 20 ans.

[30] Actuellement, le gouvernement fédéral s'est engagé à financer la moitié d'un projet d'infrastructure de 8 millions de dollars, mais la province n'a toujours pas accepté la main tendue d'Ottawa. La ministre des Langues officielles et du Développement

¹⁵ Marie-Pier Mercier. « Pas évident de faire ses études postsecondaires en français en Alberta. » *Radio-Canada*, 20 novembre 2017. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1067822/jeunes-francophones-choix-universite-anglophone-anglais-francais-campus-saint-jean-alberta>

¹⁶ Plourde, Francis. « L'offre alléchante du Québec aux étudiants des autres provinces. » *Radio-Canada*, 19 mai 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1794340/reforme-universites-education-francais-jolin-barrette>

¹⁷ Plourde, Francis. « L'offre alléchante du Québec aux étudiants des autres provinces. »

économique est en négociation depuis des mois avec la province pour trouver une solution.¹⁸

[31] L'ACFA, qui a repris le rôle des pères Oblats dans l'entente signée en 1976 pour assurer le maintien et l'amélioration du CSJ, a d'ailleurs entamé un recours judiciaire en août 2020 contre le gouvernement de l'Alberta et l'Université de l'Alberta pour la violation de l'entente par ces signataires.

[32] Considérant la difficulté de sécuriser un financement pour le CSJ de la part du gouvernement de l'Alberta, l'ACFA craint que l'adoption du projet de loi 96 puisse déresponsabiliser ce dernier quant au financement de l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité.

Stratégies gagnantes

[33] Afin que l'article 29.6 du projet de loi 96 puisse avoir des retombées positives sur l'éducation postsecondaire de langue française à l'extérieur du Québec et favoriser le rapprochement des francophonies canadiennes, l'ACFA propose cinq stratégies gagnantes.

[34] Premièrement, la mesure proposée à l'article 29.6 est restreinte à la frontière de chaque province ou territoire, ce qui désavantage considérablement les institutions des provinces de l'Ouest canadien. Comme nous l'avons soulevé plus tôt, il n'y a qu'un petit nombre d'institutions qui offrent des programmes d'études postsecondaires en français dans cette région du pays. Il y a donc une complémentarité de programmes et une mobilité naturelle qui existent entre ces institutions. Une section de l'article 29.6 pourrait être reformulée pour « un programme d'études donné en français qui n'est pas offert à l'extérieur du Québec » afin d'englober toutes les institutions qui offrent des programmes d'études en français en situation minoritaire. Cette stratégie fut d'ailleurs suggérée par le recteur de l'Université de Moncton, puisque cela stimulerait les inscriptions dans les programmes postsecondaire en contexte minoritaire.¹⁹

[35] Deuxièmement, la mesure proposée ne prévoit aucun mécanisme pour assurer le retour des étudiants et des étudiantes franco-canadiens dans leur province ou territoire d'origine une fois leurs études terminées, nuisant potentiellement à la vitalité des communautés francophones hors Québec. La mesure proposée à l'article 29.6 pourrait être bonifiée en y ajoutant une condition supplémentaire quant au retour des étudiants et des étudiantes. La mesure pourrait se lire comme suit, « d'acquitter les mêmes droits de scolarité qu'un résident du Québec pourvu que, selon l'établissement, elle ait au moment de son admission une connaissance suffisante du français lui permettant de suivre avec succès ce programme et qu'elle s'engage à retourner dans sa province ou son territoire natal une fois ses études terminées. » Cette proposition est basée sur une pratique courante en Alberta où des étudiants et des étudiantes reçoivent des bourses

¹⁸ William, Andréanne. « Campus Saint-Jean : la ministre Joly tend la main à l'Alberta. » *Radio-Canada*, 28 octobre 2020. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1745104/campus-saint-jean-alberta-education-universite-financement-ottawa-francais>

¹⁹ Murat, Philippe. « Le projet de loi 96 pourrait nuire à la croissance des universités hors Québec. »

conditionnelles à un engagement de retour dans des régions rurales au nord de la province afin d'en assurer leur développement.²⁰

[36] Troisièmement, le projet de loi 96 pourrait prévoir plus de mobilité entre les francophonies canadiennes afin de créer des liens. Par exemple, certains ont suggéré qu'offrir des bourses d'échanges au niveau postsecondaire pourrait inciter des étudiants et des étudiantes des francophonies hors Québec à aller étudier au Québec. En contrepartie, des étudiants et des étudiantes du Québec pourraient aller étudier au sein des francophonies hors Québec.²¹ Cette approche favoriserait une mobilité dans les deux sens, et non une mobilité à sens unique. Actuellement, l'article 29.6 prévoit uniquement des déplacements des francophonies hors Québec vers le Québec.

[37] Quatrièmement, toujours dans le but de favoriser un rapprochement des francophonies canadiennes, le gouvernement du Québec pourrait encourager les universités québécoises à développer des partenariats avec des institutions de langue française en situation minoritaire pour l'offre de programmes conjoints dans des domaines sous-développés (ex. justice, services sociaux, santé). Par exemple, ces programmes pourraient prévoir une première année d'études dans les institutions des francophonies hors Québec pour créer un sentiment d'appartenance envers la communauté locale et les années subséquentes au Québec, en plus d'offrir l'option de faire des stages dans les francophonies hors Québec.²² Un exemple de partenariat existe entre l'Université de Calgary et l'Université d'Ottawa.²³

[38] Cinquièmement, étant donné que le Québec comporte un système de Cégeps, contrairement aux autres provinces où il y a une 12^e année (6^e secondaire), les étudiants et les étudiantes franco-canadiens qui souhaitent s'inscrire dans des programmes postsecondaires de langue française au Québec font face à des contraintes. Plusieurs d'entre eux choisissent donc de s'inscrire à l'Université McGill pour contourner ces contraintes.²⁴ Le gouvernement du Québec devrait standardiser l'offre d'une année préparatoire au sein de ses universités de langue française afin d'élargir l'accès aux programmes de langue française partout au Québec.

Conclusion

[39] En conclusion, l'ACFA reconnaît et apprécie le rôle de leadership joué par le gouvernement du Québec au niveau de la protection et de la promotion de la langue française, tant au Québec qu'au Canada.

[40] L'ACFA réitère qu'elle comprend que la mesure proposée à l'article 29.6 du projet de loi 96 puisse partir d'une volonté sincère d'améliorer l'accès aux programmes postsecondaires de langue française au Canada, mais qu'elle s'inquiète de l'impact négatif que la mesure, telle que rédigée actuellement, pourrait avoir sur les institutions

²⁰ Alberta Student Aid. « Northern Alberta Development Council Bursaries Program. »

<https://studentaid.alberta.ca/scholarships/nadc-bursaries-program/>

²¹ Murat, Philippe. « Le projet de loi 96 pourrait nuire à la croissance des universités hors Québec. »

²² Murat, Philippe. « Le projet de loi 96 pourrait nuire à la croissance des universités hors Québec. »

²³ Certification de common law en français (CCLF). <https://law.ucalgary.ca/future-students/our-programs/french-certificate>

²⁴ Plourde, Francis. « L'offre alléchante du Québec aux étudiants des autres provinces. »

postsecondaires de langue française hors Québec, dont le Campus Saint-Jean en Alberta qui se trouve déjà en situation précaire.

[40] Ainsi, à la suite du Sommet sur le rapprochement des francophonies, tenu en juin dernier, l'ACFA espère humblement que les stratégies gagnantes proposées dans ce mémoire pourront inspirer le gouvernement du Québec à proposer des amendements au projet de loi 96 qui ne fragiliseront pas nos institutions postsecondaires de langue française, qui ne nuiront pas à la vitalité de la communauté francophone en Alberta et qui permettront plus de réciprocité entre les francophonies canadiennes, incluant le Québec. L'ACFA compte sur votre appui en ce sens.